



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

# Révision du temps de travail / 1 607 heures

## Assemblée Générale du 26 avril 2022

### objectif : gagner la reconnaissance de la pénibilité métier par métier !

C'est très nombreux que les agents se sont rassemblés dans le cadre de l'AG du 26 avril 2022 ; l'ordre du jour était centré sur la révision du temps de travail / 1 607 heures. Étaient présents les agents issus de la DGAS (MDS, APA, MDPH, SMAPE, des Pôles d'Insertion, de la MDPH, du CMPP, du CPEF, du CeGGID, des hôtesse d'accueil d'Arrenc, les personnels du service de médecine préventive, les hôtesse du standard de l'Hôtel du Département et certains collègues les services centraux.

**Nos organisations syndicales ont informé les personnels présents de l'obtention d'une rencontre avec la DRH le 4 mai prochain.**

Parallèlement à cela, le rendez-vous sollicité auprès de Madame la Présidente et en attente d'être fixé.

Comme nous l'avons rappelé lors de l'AG, désormais il appartient à la Majorité Départementale et à sa Présidente d'assumer la reconnaissance de sujétions particulières liées à de nombreux métiers en lien avec l'accueil des publics, sur un département marqué par la précarité, dans des conditions de dangerosité potentielle, en entretien, en visite à domicile comme en déplacement extérieur, mais aussi à des métiers extrêmement exigeants, répétitifs, accompagnés d'une forte volumétrie ou pression temporelle évidente comme l'accueil téléphonique.

**Ces fonctions doivent aujourd'hui faire l'objet d'une reconnaissance et se voir appliquer l'arrêté du 6 décembre 2001 qui reconnaît aux agents de d'accueil de la préfecture une dérogation aux 1 607 heures.**

Par ailleurs, le Gouvernement a, dans une réponse apportée le 14 avril 2022 à un sénateur des Bouches-du-Rhône confirmé la possibilité d'abaisser le temps de travail pour « tenir compte de la diversité des emplois, des missions et des spécificités organisationnelles propres à chaque collectivité. »

Au regard de ces éléments et des échanges avec les

collègues présents, l'Assemblée Générale a décidé :

- ▶ de mandater 4 professionnels pour accompagner la CGT et la FSU au RDV fixé avec la DRH le 4 mai 2022 après-midi
- ▶ de restituer cette rencontre par tract et dans le cadre d'une visio le jeudi 5 mai de 13 h à 14 h (un lien vous sera communiqué ultérieurement)
- ▶ de poursuivre le travail de mise à jour des arguments métier par métier en

### Assemblée Générale vendredi 6 mai dès 11h00

Nous déjeunerons ensemble.  
(3 heures d'information syndicale seront déposées).

Les collègues qui étaient présentes vous informeront des modalités de ce rendez-vous. Pour les autres n'hésitez pas à nous contacter :

- Valérie marque pour la CGT : 07 71 02 89 55
- Claudine amoros pour la FSU : 06 80 16 35 80

Le calendrier de mobilisation a été établi au-delà des 15 jours à venir et jusqu'au mois de juin !

**Dans un contexte de travail particulièrement dégradé par endroit, où le service public ne tient qu'à la seule force de travail des agents de terrain, nos organisations syndicales comme les personnels ne sacrifieront pas leur santé, leur sécurité à la régression sociale !**

Lorsque la collectivité se permet de supprimer 319 supports de postes, qu'elle laisse malgré les alertes des professionnels épuisés au sein d'équipe décimée la charge d'assurer le service public elle ne peut décemment collaborer à un processus de régression sociale d'une telle ampleur.

**À partir de ce jour il vous appartiendra de regarder très régulièrement vos messages et de nous appeler pour précision.**